

1^{er} cycle

Microprogramme en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation

Développer ses compétences et les appliquer en agriculture biologique.**Ce programme en bref**

Ce microprogramme peut être suivi à temps partiel seulement.

Ce programme conduit à l'obtention de l'attestation d'études de premier cycle. Il vise le perfectionnement des professionnels travaillant en agriculture biologique par une offre de formation complémentaire.

Objectifs

Le programme vise l'atteinte des objectifs suivants :

- S'initier à la philosophie et aux contraintes de l'agriculture biologique;
- Consolider les principes de base en agronomie et connaître les divers aspects et exigences de la transition vers l'agriculture biologique;
- Comprendre les principes de base du compostage et les principales utilisations du compost en production biologique;
- Approfondir les connaissances des principaux modes de production biologique, tant du côté des productions végétales que des productions animales.

Formation à distance

Ce microprogramme est offert entièrement à distance.

Insertion dans un autre programme

La personne qui aura suivi avec succès ce microprogramme pourra l'intégrer dans certains programmes universitaires plus longs, à condition de répondre aux exigences d'admission. Ces programmes sont :

- Baccalauréat en agronomie;
- Certificat en production laitière et bovine;
- Baccalauréat multidisciplinaire (formation complémentaire).

Structure du programme**Activités de formation**

Cours	Titre	Crédits
PLG-1000	Introduction à l'agriculture biologique	3
ENV-2900	Compostage et utilisation du compost en agriculture biologique	3
PLG-2303	Production biologique des cultures en champ	3
SAN-2301	Productions animales biologiques	3

Description cours microprogramme :**Introduction à l'agriculture biologique PLG-1000****3 crédits | Automne**

Le cours présente les notions de base de façon à développer une vision globale de l'agriculture biologique et à faciliter la transition vers cette approche de production agricole. Les différentes sections du cours traitent des étapes de la conversion, de la certification, des marchés, des principes de base de l'aménagement de l'agroécosystème, des techniques de culture en champ et de l'élevage biologique.

Compostage et utilisation du compost en agriculture biologique ENV-2900**3 crédits | Automne**

Ce cours aborde les principes du compostage en agriculture biologique et les effets bénéfiques du compost pour la santé de l'agroécosystème. Il traite des procédés, de la qualité, de la valorisation, des aspects économiques et de la réglementation entourant le compostage et le compost.

Production biologique des cultures en champ PLG-2303**3 crédits | Hiver**

Ce cours présente les principes et les pratiques liés à la production et à la gestion des cultures en champ dans un contexte d'agriculture biologique. Plus précisément, le cours passe en revue les techniques adéquates de travail du sol, le plan de fertilisation, l'établissement des engrais verts, la planification de la rotation des cultures, les stratégies de désherbage non chimique, ainsi que les moyens nécessaires à l'atteinte d'un agroécosystème sain et équilibré.

Productions animales biologiques SAN-2301**3 crédits | Hiver**

Ce cours a pour objet les principes et les pratiques de la production biologique des principales espèces animales d'élevage. Il traite des normes de certification et des défis à relever en élevage biologique. Les systèmes de productions alternatifs les plus importants sont également abordés pour chacune des principales espèces animales.

ADMISSION**Candidat titulaire d'un DEC**

DEC en sciences, lettres et arts **OU**

DEC en sciences de la nature **OU**

DEC en techniques d'agriculture **OU**

autre DEC et avoir réussi les cours suivants :

- Chimie NYA (ou 101)

- Biologie NYA (ou 301)

Candidat sans DEC (candidat adulte)

• Être âgé de 21 ans ou plus

• Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES)

• Avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans

• Avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins deux années en production agricole

Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

